

Image not found or type unknown



Dégâts des eaux suite à violentes pluies et canal débordant

Par **mammo**, le **24/08/2008** à **21:31**

le 30 mai dernier, en rentrant de cure thermique, nous constatons un dégâts des eaux, dans notre maison, humidité , plafonds tachés, murs encore imbibés d'eau , tachés, vêtements salis etc etc ... rnaprès la venue d'un epxert de notre assurance, il vient de nous être répondu que le dossier était classé sans suite car les dégâts avaient été causés par l'humidité dite de capillarité !!! rnil faut vous dire que courant mai il est tombé sur notre région 200 mml d'eau contre 60 les autres années /// rnrnrnque pouvons nous faire pour que notre assureur entende raison , car s'il n'avait pas plus, nous n'en serions pas là rnmerci de ce que vous pourrez me répondre. JC

Par **Tisuisse**, le **25/08/2008** à **13:59**

Tout simplement rien sauf si votre secteur a été classé en zone de catastrophes naturelles.